

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

*Courbes de niveau*

*Notice et plan en coupe décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements  
échelle 1/250ème (plan de masse) et échelle 1/3000ème (plan de masse des constructions)*

*Notice récapitulative du plan de calepinage,*

*Document graphique de l'insertion paysagère*

*Photos de l'environnement proche du projet*

*Photos de l'environnement plus lointain du projet*

**Partie 3 – Consultations et avis des services**

*Délibérations des communes de Lachapelle Auzac, Souillac, Cuzance, Baladou*

*Délibération de la Communauté de Communes Cauvaldor*

*Avis du Maire de Lachapelle Auzac*

*Avis du département du Lot (service patrimoine, aménagements et développements durables*

*Avis Préfet*

*Avis MRAE*

*Contribution et avis de l'OFB du 24 avril 2023*

*Avis DRAC portant prescription d'un diagnostic archéologique*

*Avis du SDIS 46 Service départemental d'incendie et de secours*

- **registre d'enquête**

- **documents administratifs**, arrêté préfectoral, avis d'enquête publique.

## **II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1 ORGANISATION**

Par décision prise par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse le 31 octobre 2023, j'ai été désignée commissaire enquêteur suppléante pour conduire cette enquête publique.

En raison du renoncement le 30 novembre 2023, de Monsieur Thierry Bonin désigné commissaire enquêteur titulaire, j'ai assumé sa suppléance par lettre en date du 1er décembre 2023.

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

En concertation avec Madame Mylène Misko (UPE) Unité des Procédures Environnementales de la DDT à CAHORS, l'enquête précitée a été mise en place par l'arrêté préfectoral E 2023-357 en date du 21 décembre 2023.

## **2.2 DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Cette enquête publique mise en place préalablement à la délivrance du permis de construire d'un parc photovoltaïque sur des parcelles privées appartenant au groupe Vinci Autoroute, situées sur le territoire de la comune de Lachapelle Auzac section OD n° 100, 1369, 197, 195,1952,198, 1641,1960, 1946, 1958, 1637, 1954, 1992, 1944, 1962,1995, 2085, 2082 et 2087 demande portée par la société Solarvia Poux Del Lac, s'est déroulée durant 33 jours consécutifs, le siège de l'enquête étant fixé dans les locaux de la Mairie de Lachapelle Auzac 46 400 Lachapelle Auzac.

### **2.2.1 Dossier**

Le dossier mis à la disposition du public en mairie était composé des pièces énumérées plus haut, que j'ai paraphées ainsi que les copies de l'arrêté préfectoral, les copies de l'avis au public, le registre d'enquête.

### **2.2.2 Registre d'enquête**

**Le registre des observations destiné au lieu des permanences ainsi que chacune des pièces du dossier soumis à l'enquête publique ont été paraphés par mes soins, le vendredi 12 janvier 2024 en mairie de Lachapelle Auzac où je me suis rendue, avant l'ouverture de l'enquête.**

### **2.2.3. Publicité de l'enquête**

#### ***Affichage:***

Un avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté préfectoral ont été affichés 15 jours avant l'ouverture de l'enquête par les soins de la mairie de Lachapelle Auzac (mairie et chacun des hameaux de la commune).

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, l'avis d'enquête publique a été affiché sur la zone des travaux prévus, affichage visible depuis la voie publique.



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

*Ces affiches ont respecté [l'arrêté du 20 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 24 avril 2012 fixant leurs caractéristiques et leurs dimensions.](#)*

J'ai pu vérifier les affichages sur ces lieux le 25 janvier 2024.

Le dossier d'enquête était consultable sur le site de la Préfecture du Lot, [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) rubrique photovoltaïque ainsi que sur le site de la commune de Lachapelle Auzac. <http://lachapelle-auzac.fr/>

Un poste informatique pour la consultation en ligne du dossier d'enquête a été mis à disposition du public en mairie de Lachapelle Auzac pendant toute la durée de l'enquête.

Une boîte mail dédiée à recevoir les observations du public a été activée pendant toute la durée de l'enquête. ([ddt-participationdu public46@lot.gouv.fr](mailto:ddt-participationdu public46@lot.gouv.fr))

***Parutions:***

A l'initiative et sous le contrôle des services préfectoraux du Lot, des parutions ont été effectuées dans les journaux suivants:

- Le quotidien «La Dépêche du Midi» du mercredi 10 janvier 2024 et du mercredi 31 janvier 2024.
- L'hebdomadaire Medialot du mercredi 10 janvier 2024 et du mercredi 31 janvier 2024

***Les délais réglementaires et les modalités de parution ont été respectés.***

***Les photocopies de ces annonces sont placées en annexe .***

***2.2.4. Permanences***

J'ai assuré en tout, cinq permanences conformément à l'arrêté préfectoral en mairie de Lachapelle Auzac:

- jeudi 25 janvier 2024 de 9h à 12h
- samedi 03 février 2024 de 9h à 12h

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

- vendredi 16 février 2024 de 14h30 à 17h30
- jeudi 22 février 2024 de 9h à 12h
- lundi 26 février 2024 de 14h30 à 17h 30

**2.2.5. Visites des lieux**

Le 12 janvier 2024, en amont de l'enquête publique, après la présentation du projet en mairie de Lachapelle Auzac par Monsieur Florian Vernet chef des projets photovoltaïques Solarvia, j'ai pu effectuer sous sa conduite la visite du site d'implantation du parc photovoltaïque .

**2.2.6. Clôture de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, le lundi 26 février 2024, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral, le registre mis à la disposition du public dans le cadre de cette enquête a été clos à 18h .

**2.2.7. Réunions avec le maître d'ouvrage**

**Le 12 janvier 2024** préalablement à l'ouverture de l'enquête, j'ai eu une réunion de travail en mairie de Lachapelle Auzac avec Monsieur Florian Vernet chef des projets photovoltaïques Solarvia en présence de Monsieur Ernest Maury Maire de la commune de Lachapelle Auzac.

**Le 26 février 2024**, j'ai eu une réunion de travail avec Monsieur Florian Vernet chef des projets photovoltaïques Solarvia afin de soumettre et de commenter le procès verbal des observations liées à l'enquête publique, à Lachapelle Auzac dans les locaux de la mairie, en présence de Monsieur Ernest Maury Maire de la commune de Lachapelle Auzac.

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

**III – PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS ORALES ET ECRITES**

***3-1 Lettre au maître d'ouvrage***

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

Madame Serres Monique  
Commissaire enquêteur  
Désignée par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse  
Le 31 octobre 2023

À

SOCIETE SOLARVIA  
1973 Boulevard de la Défense  
Bâtiment Hydra Cs 10268  
92757 Nanterre

**ASP Monsieur Florian Vernet**  
**Directeur Société Parc Solaire Poux del Lac**

**Objet:** Enquête publique relative à la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol déposée par la société Parc Solaire Poux Del Lac sur le territoire de la commune de Lachapelle Auzac département du Lot.

Conformément à l'arrêté préfectoral E-2023-357 en date du 21 décembre 2023 relatif à l'objet cité en référence, et particulièrement à son article 9, j'ai l'honneur de vous soumettre ci joint, le procès verbal qui consigne la synthèse des observations portées à ma connaissance pendant le déroulement de l'enquête qui s'est tenue du jeudi 25 janvier 2024 au lundi 26 février 2024 inclus.

Je vous invite à produire un mémoire en réponse aux questions soulevées par ces observations dans un délai de quinze jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis en deux exemplaires et commenté au siège de l'enquête Mairie de Lachapelle Auzac en présence de Monsieur Ernest Maury Maire de la commune de Lachapele Auzac.

Pour le maître d'ouvrage  
Monsieur Florian Vernet  
*Pris connaissance le 26 février 2024*

Le commissaire enquêteur  
Madame Monique Serres  
*Remis et commenté le 26 février 2024*





**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

**PROCES VERBAL**

En préambule, je tiens à situer le contexte de l'enquête qui s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral, du jeudi 25 janvier 2024 au lundi 26 février 2024 inclus, le siège de l'enquête étant la mairie de Lachapelle Auzac 46200 et dont le déroulement a été ponctué par cinq permanences du commissaire enquêteur.

**1-Le 28 décembre 2023**, je me suis rendue à Cahors dans le service DDT afin que les dossiers dédiés au projet et à l'enquête publique me soient remis.

**2- Le 12 janvier 2024**, à la mairie de Lachapelle Auzac concernée sur son territoire par le projet relatif à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Poux del Lac.

J'ai déposé le dossier dédié à l'enquête publique paraphé par mes soins.

J'ai rencontré Monsieur Ernest Maury maire de la commune qui en lien avec les secrétaires de mairie, ont facilité tout du long le déroulement de l'enquête publique.

J'ai rencontré Monsieur Florian Vernet chef de projets photovoltaïques pour la société Solarvia.

**Cette réunion avait pour objet:**

- la présentation de la commune soumise au règlement du PLU dont la dernière procédure a été approuvée en juin 2013.
- la présentation de la Communauté de communes Cauvaldor dont le PLUI-h est en cours d'élaboration.
- la présentation de la situation cadastrale de l'ensemble de la surface concernée par le projet en Zone A dans le PLU, sans production agricole recensée et sans enjeu avéré de production agricole, site utilisé comme plateforme d'enrobage lors de la construction de l'autoroute A20 dans les années 1990 et propriété du groupe Vinci depuis 2015.
- la teneur de l'avis défavorable du conseil municipal pour ce projet (2 voix pour 11 voix contre et 1 abstention ) lors de la délibération du 23 février 2023.
- la teneur de l'avis défavorable de la communauté de communes Cauvaldor.

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

- la teneur des avis des conseils municipaux des communes avoisinantes.

(**Souillac**:favorable, **Baladou**:défavorable, **Cuzance**:favorable)

- l'évolution de la commune qui sur le long terme a une **population passée de 600 habitants en 1975 à 804 habitants en 2021**, soit une évolution de 25 % sur une période de 46 ans.

- la posture de la communauté de communes Cauvaldor qui souhaite accompagner les projets et les actions pour faire de Cauvaldor un territoire à énergie positive.

- la mise en place du déroulement de l'enquête publique, permanences, lieux d'information, installation d'un poste informatique pour consultation du dossier.

- la présentation de la société SOLARVIA, en activité depuis 3 ans, filiale à 100% du groupe Vinci Autoroute, dédiée à la production d'énergies renouvelables en projet dans de nombreux départements et dont le siège social se situe à Nanterre 92000.

- le déroulement de la réunion d'information publique qui s'est tenue à Lachapelle Auzac le 9 novembre 2022.

Après la présentation du projet j'ai effectué sous la conduite de Monsieur Vernet la **visite du site retenu** pour le projet de parc photovoltaïque de Poux del Lac afin d'avoir une première prise de vue du site d'implantation du projet.

**J'ai pu :**

- visualiser l'emprise du projet sur les parcelles caractéristiques d'un délaissé sur lequel la végétation a repris ses droits en créant un nouveau milieu arbustif pruneliers, églantiers, formes de landes, et sûrement recolonisation par des faunes variées
- appréhender la valeur paysagère que domine le hameau de Lachapelle Haute et la proximité des hameaux de Nouzies et le Batut
- repérer l'implantation du projet par rapport au réseau routier de proximité autoroute A20 d'une part et D820, D103 (qui franchit l'A20) et voie communale n°7 connectées entre elles d'autre part, un chemin existant permettant de relier le site à la voie commu
- repérer la topographie du site remaniée lors de la construction de l'autoroute



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

avec une butte centrale et des pentes non homogènes

- repérer l'ouvrage de gestion des eaux pluviales avec un drain depuis l'autoroute
- être informée des études préalables de raccordement au réseau électrique non déterminé à ce jour
- être informée et repérer les conditions d'utilisation des voiries existantes
- repérer les implantations des panneaux d'affichage signalant l'enquête publique

**3- Le 25 janvier en amont de l'enquête publique,**

J'ai constaté que sur le site de l'ouvrage l'affichage de l'avis d'enquête était présent, visible et lisible depuis la voie publique.

Les affichages sur le panneau dédié de la mairie, ainsi que sur les zones des différents hameaux de la commune était effectifs.

J'ai vérifié l'accès au dossier numérisé soumis à l'enquête publique

-sur le site des services départementaux de l'État: [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) rubrique photovoltaïque

-sur le site de la commune de Lachapelle Auzac rubrique « actualités »  
<http://lachapelle-auzac.fr>

**4-J'ai tenu cinq permanences dont une un samedi matin, afin d'accueillir le public.**

**Cependant pendant la durée de l'enquête, quatre habitants seulement se sont exprimés malgré le soin apporté à la communication du projet.**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

[Par courriel le 26 février 2024](#)

*- Madame Emeline Magne déplore que ce projet porte atteinte à l'environnement et à l'image du territoire, d'autant que sur la commune et visibles depuis la route nationale, des panneaux photovoltaïques ont commencé à défigurer le paysage.*

*D'autre part elle considère que le long de l'autoroute, cette zone est redevenue un réservoir de biodiversité où il n'y a aucune activité humaine qu'il faut préserver.*

*Elle observe que ce parc visible depuis l'autoroute nuit à l'image de la zone touristique naturelle du bassin vallée de la Dordogne.*

[Sur le registre d'enquête le 26 février 2024](#)

*- Monsieur Dominique Chambon domicilié La Chapelle Basse 46200 Lachapelle Auzac*

*déplore l'impact négatif du projet de parc qui sera une tache dans ce paysage ouvert avec une covisibilité importante depuis Le Pech Redon, Lachapelle Basse et Lachapelle Haute, l'impact négatif sur les paysages qui sont des éléments importants du patrimoine qu'il faut absolument préserver.*

*Le Lot doit rester un territoire touristique car l'économie locale en dépend exprime t-il.*

*D'autre part étant impliqué dans l'installation d'un jeune agriculteur il regrette que le site d'implantation du projet n'ait pas été proposé à l'économie agricole locale avant d'être vendue à Vinci sans collaboration via la chambre d'agriculture.*

*Il propose que l'entretien du parc de Poux del Lac puisse être proposé à ce jeune agriculteur qui aura besoin d'espace pour son élevage ovin.*

*En outre il déplore le manque de concertation autour de ce projet, le déficit d'études préalables, le non respect de l'avis de la commune et la non consultation préalable des riverains, ainsi que l'absence de retombées économiques pour le territoire.*

[Par courriel le 26 février 2024](#)

**- Madame Delphine Hamard**

*s'étonne de la non implication de la Chambre d'Agriculture, du manque d'avis de la CDPENAF, le manque d'une Etude Agricole Préalable pour ce projet qu'elle comprend comme un projet agrivoltaïque et en conséquence s'étonne que la hauteur des tables soit réduite à 0,80m insuffisante pour un pacage ovin sous panneaux.*

*demande si des mesures seront prises pour la préservation des habitats, si un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées sera prescrit*

*interroge sur les modalités de réalisation des inventaires faune et flore et si ces études ont une*



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

*durée limitée*

*remarque que selon la MRAE les enjeux de biodiversité sont sous évalués, que les inventaires ne sont pas réalisés sur les quatre saisons et s'interroge sur ce qui n'était pas observable en période automnale*

*interroge sur l'OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) et sur ses conséquences sur la faune et la flore*

*souhaite des précisions sur l'installation du parc photovoltaïque qualifié de peu invasif, sans terrassement*

*demande si la nature du sol, la topographie ne sont pas de nature à créer des difficultés pour la mise en place des pieux battus*

*demande quelle est la composition des pieux battus*

*demande des précisions sur la surface finale requise pour la réalisation du parc considéré comme surface artificialisée*

*demande des précisions sur la nature des pistes qui seront réalisées*

*demande si la construction du parc modifiera le ruissellement des eaux*

*demande des précisions sur la covisibilité depuis Lachapelle Haute à la sortie de l'église*

*demande si des études de risques d'éblouissement depuis les voies de circulation*

*ont été réalisées et quelles sont les mesures compensatoires s'il y a lieu*

*observe que la densité de l'affichage sur le site est insuffisante*

*remarque qu'à sa connaissance aucune réunion d'échange et d'information préalable au projet n'a été organisée*

**Par courriel le 29 janvier 2024**

**Monsieur Gérard ROLLIN Chef de service commercial Eolien et Solaire COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX**

**exprime l'observation suivante :**

*« Notre société spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département du Lot.*

*Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.»*



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

**La visite du site, les contributions citoyennes et l'analyse du dossier conduisent aux questions suivantes:**

1- En raison des pas de temps différents deux demandes de permis de construire de parcs photovoltaïques sur le même secteur du territoire de la commune sont en cours de procédure :

- projet agrivoltaïque du Batut (porté par la société EnergieKontor)
- projet de Poux del Lac (porté par la société Solarvia).

Ces deux projets indépendants étant localisés de part et d'autre du même réseau routier avec une distance de 200 m qui les sépare, serait-il envisageable d'en coordonner les travaux de chantier afin d'en réduire les impacts et les nuisances ? (Plan de circulation, stockage des matériaux, phasage des travaux par exemple) .

2- Quels seront les indicateurs retenus pour le choix définitif du raccordement au poste de livraison pour le parc de Poux del Lac ?

3- Quelles seront les voiries existantes retenues pour créer le raccordement?  
Ce choix pourrait-il être coordonné avec celui de EnergieKontor?

4- En ce qui concerne la gestion de l'exploitation du parc photovoltaïque, comment sera assurée sa surveillance par Solarvia? Comment sera assuré son entretien ?  
Avec quelle convention ?

Comment sera assuré le débroussaillage recommandé par le SIDIS ?  
L'obligation légale de débroussaillage est elle de nature à impacter l'ensemble de la biodiversité, faune et flore ?

5- En ce qui concerne le démantèlement du parc au bout des 40 années d'exploitation prévues, avez -vous une convention avec la société SOREN agréée par les pouvoirs publics ?

Cette société a-t-elle un maillage effectif implanté en Occitanie ?

Un fonds de garantie est -il prévu pour le démantèlement et le recyclage des éléments ? Une éco participation pour le recyclage est elle prévue en amont de

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

l'installation du parc photovoltaïque ?

**6-** Les avis négatifs du département s'appuient sur le fait que ce projet n'est pas coconstruit avec les citoyens, en notant l'absence de leur implication dans la gouvernance.

La communauté de communes Cauvaldor dans sa charte préconise aussi des formes d'écoconstruction avec les citoyens.

Est-il envisageable à court ou moyen terme que Solarvia puisse proposer au territoire dont la commune une implication réelle dans le projet et dans les retombées économiques de sa production d'électricité ?

**7-** L'observation de Monsieur Rollin représentant de la société des travaux publics Colas, peut-elle être honorée directement ? Solarvia s'appuiera-t-elle sur le potentiel des entreprises locales pour réaliser l'installation du parc de Poux del Lac ?

**8-** Sur le site existe un ouvrage de gestion des eaux pluviales issues de l'autoroute A20. Comment cet ouvrage nécessaire à l'autoroute va-t-il être intégré dans la gestion du parc photovoltaïque tout en conservant sa fonction ?

**9-** La sensibilité à la qualité du paysage typique du causse, considéré comme un patrimoine c'est-à-dire appartenant à tout un chacun, est récurrente dans les avis communes et de Cauvaldor, dans trois des contributions, quelles sont les réductions complémentaires de l'impact paysager que vous pourriez vous engager à apporter par rapport au point de vue ouvert actuel sur le site d'implantation ?

**10-** Le dossier d'enquête préconise la prescription d'un diagnostic archéologique. Des retours d'expériences dans le département témoignent de dégradations de site dont la biodiversité avant l'installation du parc photovoltaïque. Comment Solarvia peut-elle veiller à éviter ces risques ?

**11-** Même s'il est évoqué au détour d'une ou deux phrases dans le dossier soumis à l'enquête publique, le concept d'un parc agrivoltaïque n'est pas l'objectif de la demande du permis de construire, mais si l'entretien du parc était confié à un éleveur

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

exploitant agricole, est ce que la hauteur des panneaux préconisée à 0,80m serait suffisante pour le pacage de moutons ?

**12-** Quelle démarche envisagez- vous s'il y a lieu pour établir une convention avec un éleveur ? Est-ce une proposition qui serait issue de la chambre d'Agriculture ?

**13-**Le parc photovoltaïque peut il modifier le ruissellement actuel des eaux ?

**14-** Quelle est la composition des pieux battus ? Le sol caillouteux du site n'est il pas de nature à faire obstacle à leur installation ?

**15 -** Pouvez -vous apporter plus de précisions relatives à la construction des pistes internes légères et lourdes ainsi qu'à la surface totale de « l'artificialisation » pour la construction du parc ?

**16-** Les risques d'éblouissement depuis les voies de commnication existent -ils et si oui comment sont ils pris en compte ?



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

***CI -APRES IN EXTENSO LE MEMOIRE EN REPONSE  
DU MAÎTRE D'OUVRAGE***

**PAR COURRIEL LE 1ER MARS 2024**

***ENVOYE PAR MONSIEUR FLORIAN VERNET***

***CHEF DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES SOLARVIA***

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

**MEMOIRE DE REPONSE AU PV DE  
SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**



**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE POUX DEL LAC  
LACHAPELLE AUZAC**

**Affaire suivie par :**  
**VERNET Florian**  
**Chef de Projets Photovoltaïques**  
Florian.vernet@vinci-autoroutes.com  
Tel : 06 58 80 66 13

**SOLARVIA**  
1973 boulevard de la Défense  
Bâtiment Hydra  
CS 10268  
92757 Nanterre Cedex



**SOLARVIA**

**01/03/2024**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

Table des matières

Préambule

- |   |    |
|---|----|
| 1. Réponse aux questions du commissaire enquêteur | 4  |
| 2. Réponse aux observations du public             | 10 |

Annexes



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE  
A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
PAR LA SOCIETE SOLARVIA PARC SOLAIRE POUX DEL LAC  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAPELLE AUZAC  
46 200 LOT**

## **PREAMBULE**

---

Dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire référée PC N° 046 145 23 S0001 pour la construction d'un parc solaire au sol, au lieu-dit « Poux Del Lac » située sur la commune de Lachapelle Auzac, une enquête publique a été menée du 25/01/2024 au 26/02/2024. Le présent mémoire en réponse a pour objet d'apporter des réponses aux observations formulées par la commissaire enquêteur et les personnes qui se sont exprimées au cours de cette enquête.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21/12/2023 portant ouverture de cette enquête publique, celle-ci a été annoncée et les informations sur le projet ont été mis à disposition de la population dans la commune d'implantation du projet. Au total, plus de 804 personnes (population Lachapelle-Auzac en 2021) ont eu l'opportunité de s'exprimer sur ce projet structurant pour le territoire.

Le procès-verbal de synthèse des observations relatives à l'enquête publique nous a été remis par Madame Serres, commissaire enquêteur, le 29/02/2024. La structure du présent mémoire de réponse se fonde sur celle initialement proposée par le procès-verbal. Les réponses du maître d'ouvrage interviennent directement après la présentation des observations. Pour faciliter la lecture du présent mémoire et les recherches, le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur a été repris en dernière partie du présent mémoire.

Cinq permanences se sont déroulées en mairie de Lachapelle-Auzac dont une le samedi matin. Seulement trois habitants se sont exprimés malgré le soin apporté à la communication du projet. Les réponses aux observations seront apportées en deuxième partie de ce mémoire en réponse.